

Fiches de Sécurité **DÉSINFECTANT 530 NETTOYEUR ET NEUTRALISANT D'ODEURS**

SECTION 1.

IDENTIFICATION

Nom du produit : DÉSINFECTANT 530 Nettoyant Désinfectant Neutralisant D'odeurs

Autres moyens d'identification : Sans objet

Utilisation recommandée : Nettoyeur désinfectant neutralisant d'odeurs

Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.


Information sur la dilution du produit : Utiliser selon le mode d'emploi de l'étiquette

Société : Si-Mart entreprises
19 rue Du Village
Joly, (Lotbinière)
Québec, GOS IMO

Numéro d'urgence : (418) 728 5255
Ou 1 800 650 2555 (à frais virés),
Cellulaire : * 666 (Canada seulement), Information:(613) 992-4624
(Frais virés acceptés) Télécopieur:(613) 954-5101

SECTION 2.

IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification	Toxicité aiguë – orale catégorie 4 Irritation cutanée catégorie 2 1 Lésions oculaires graves catégorie 1	
Mention d'avertissement	DANGER	
Mention de danger	H302 H315 H318	Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une irritation cutanée Provoque de graves lésions des yeux.
Conseil de prudence Prévention	P264 P270 P260 P280	Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Conseil de prudence Réponse	P301+P310 P301+P330+P331 P303+P361+P353 P363 P332+P313 P304+P340	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la

Si-MART entreprises

	P310 P305+P351+P338	maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Conseil de prudence Stockage	P405	Garder sous clef.
Conseil de prudence Élimination	P501	Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations municipales, provinciales et fédérales.

Autres dangers :

Aucun autre danger n'est connu du fournisseur

SECTION 3. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Substances/mélanges

Ingrédient	Weight%	CAS N°
Sodium iminodisuccinate	1-5	144538-83-0
Alcohol ethoxylated	1-5	68439-46-3
Di-(c8-10)alkyl dimethyl ammonium chlorides	3-7	68424-95-3

Note : Les plages exactes de concentration ont été retenues comme secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes .Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ET UN MÉDECIN

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau abondamment avec de l'eau /se doucher. .S'il y a de la rougeur demander un avis médical ou consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut facilement respirer Faire appel à UN CENTRE ANTI POISON ET UN MÉDECIN Immédiatement

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche avec de l'eau .Ne pas faire vomir .Appeler UN CENTRE ANTI POISON ET UN MÉDECIN. Immédiatement

LES SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, À LA FOIS AIGUS ET DIFFÉRÉS

Si-MART entreprises

CONTACT AVEC LES YEUX : Peut causer un dégât permanent. Provoque des lésions oculaires graves catégorie 1

CONTACT AVEC LA PEAU : Peut causer de l'irritation

INHALATION : Peut-être nocif par inhalation. Peut causer irritation et des effets corrosifs
Au nez, à la gorge et aux poumons.

INGESTION : Nocif par ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, gorge et estomac
Toxicité aiguë (orale) catégorie 4

INDICATIONS DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATES ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Aucune information n'est disponible.

SECTION 5.

MESURE A PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

MOYEN D'EXTINCTION :

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat

DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DU MÉLANGE :

Non inflammable ou combustible

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes : Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de phosphore

INSTRUCTION AUX POMPIERS :

Équipement de protection spécial pour les pompiers :

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. (voir les articles 8 et 10).

En cas d'incendie, ne pas respirer les émanations

Risque d'explosion : Non

SECTION 6.

MESURE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PROTECTION INDIVIDUELLE, ÉQUIPEMENT DE PROTETCTION ET PROCÉDURES D'URGENCE :

Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

PRÉCAUTION ENVIRONNEMENTALES :

Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines.

MÉTHODES ET MATÉRIEL POUR LE CONFINEMENT ET L'ASSAINISSEMENT :

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes

SECTION 7.

MANUTENTION ET STOCKAGE

PRÉCAUTION À PRENDRE POUR LA MANIPULATION SANS DANGERS :

Tout contact avec les yeux et la peau doit être évité. Laver soigneusement après manipulation. Utiliser dans des zones bien ventilées. Évitez de respirer des vapeurs ou des brouillards. Enlever et nettoyer les vêtements et les chaussures usées avant réemploi,

CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DE L'ENTREPOSAGE Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS :

Température de l'entreposage 5 °C à 40 °C. Ne pas entreposer près des acides. Protéger du gel. Maintenir le récipient étiqueté fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir hors de la portée des enfants.

Conseils pour une manipulation sans danger : Se laver les mains après manipulation. Équipement de protection individuelle, voir la section 8

UTILISATION(S) FINALES(S) SPECIFIQUE(S) : Aucune information n'est disponible

SECTION 8.

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

Contrôle de l'ingénierie :

Veiller à une ventilation correcte. Utiliser une ventilation locale et d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les contaminants atmosphériques en dessous des limites d'exposition établies et recommandées. Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, la surveillance peut - être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation et d'autres mesures de contrôle.

Contrôle d'exposition environnementale :

Pas de contrôle spécifique d'exposition de l'environnement sont connu

SECTION 9.

PROPRIÉTÉS PHYSIQUE ET CHIMIQUES

Aspect	:	Liquide
Couleur	:	Limpide
Odeur	:	Typique
pH	:	10.8-11.2
Point de fusion/congélation	:	58 °C vase clos
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	> 100 °C
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	1.030
Solubilité	:	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Décomposition thermique	:	Donnée non disponible
Viscosité,	:	Donnée non disponible

Si-MART entreprises

Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés antioxydante	:	Donnée non disponible
COV (composés organiques volatils)	:	Donnée non disponible

RÉACTIVITÉ	Aucune connue
STABILITÉ CHIMIQUE	Stable en condition normales
POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Pour éviter des effets indésirables : toujours ajouter le produit lentement à l'eau, ne pas ajouter de l'eau au produit
CONDITION À ÉVITER	Matières incompatibles
MATIÈRES INCOMPATIBLES	Les acides forts, les bases et les agents oxydants
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Aucun connu

SECTION 11.

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition : Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

Produit TEL QUE VENDU

Yeux	:	Provoque des lésions oculaires graves.
Peau	:	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Ingestion	:	Nocif en cas d'ingestion
Inhalation	:	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation
Exposition chronique	:	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

CORROSION DE LA PEAU :	Classé comme irritant catégorie 2
IRRITATION DES YEUX :	Classé comme Lésion oculaire -catégorie 1
SENSIBILISATION DE LA PEAU OU DES VOIES RESPIRATOIRES :	Donnée non disponible
.TOXICITÉ AIGÛE PAR VOIE ORAL	Toxicité aigüe orale catégorie 4
MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES :	Donnée non disponible
CANCÉROGÉNICITÉ :	Donnée non disponible

SECTION 12.

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques. Entraîne des effets néfastes à long terme.

Produit

Toxicité pour les poissons	:	Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	Donnée non disponible
Toxicité pour les algues	:	Donnée non disponible

Composants

Si-MART entreprises

TOXICITÉ :

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ : Donnée non disponible

BIO ACCUMULATION POTENTIELLE : Donnée non disponible

MOBILITÉ DANS LE SOL : Donnée non disponible

RÉSULTAT DES ÉVALUATION PBT ET vPvB : AUCUNE DONNÉES N'EST DISPONIBLE

AUTRES EFFETS NOCIFS : AUCUNE DONNÉES N'EST DISPONIBLE

INFORMATION COMPLÉMENTAIRES : AUCUNE DONNÉES N'EST DISPONIBLE

SECTION 13.

DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à l'élimination :

Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux.

SECTION 14.

INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

Transport terrestre (TDG)

Marchandise dangereuse

UN / NIP

1903

Description : Liquide Corrosif désinfectant N.S.A. (Ammonium quaternaire en sol)

Classe :

Groupe d'emballage :

III

SECTION 15.

INFORMATION RÉGLEMENTAIRES

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPH et la FS contient toutes les informations exigées par le RPH : Produit non réglementé par le Simdut canadien

Identification numérique de drogue (DIN) : 02349841

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadienne : Aucun

SECTION 16.

AUTRES INFORMATIONS

Si-MART entreprises

WHMIS III: 0 = insignifiante, 1 = Léger 2 = Modéré, 3 = Élevé, 4 = Extrême, * = Chronique

DATE D'ÉMISSION : 19/02/2020 Version : 1.0 Préparé par : DEPT AFFAIRE

RÉGLEMENTAIRE : SI-MART entreprises. INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations Réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique. Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

SANTÉ	2
INFLAMMABILITÉ	1
DANGER PHYSIQUE	0